

MS
J. Castel } scan
c. Lechier }



Mairie de CYSOING
A l'attention de M. Le Maire
2 Place de la République
59830 CYSOING

La Madeleine, le 1^{er} avril 2022

Objet : Rétrocession terrain sis à CYSOING, rue Félix Demesmay – création d'une voie verte

Monsieur Le Maire,

Nous revenons vers vous suite à nos échanges concernant la rétrocession au profit de la Commune d'un terrain d'une contenance de 301 m², situé à l'arrière de notre Magasin Supermarchés Match de CYSOING (59830), rue Félix Demesmay, en vue de la réalisation d'une voie verte.

Nous vous confirmons notre accord de principe pour la rétrocession à l'euro symbolique du terrain susvisé conformément au plan annexé au présent courrier, les frais de géomètre et notariés étant pris en charge par la Commune.

Afin de pouvoir transmettre le dossier à notre Notaire, Maître Yves-Laurent CHATILIEZ (TSD NOTAIRES – Lille), nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la délibération du Conseil municipal dès validation de la rétrocession par ce dernier.

Nous vous informons également donner pouvoir au géomètre, mandaté par vos soins, la Société GEXPEO, en vue de la réalisation du document d'arpentage.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas DEWAILLY
Directeur Général

SUPERMARCHÉ MATCH

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 16/05/2022
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GEXPEO

SF2202375133

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 059				Commune : 168			CYSOING			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AH	0195			34 RUE FELIX DEMESMAY	0ha97a54ca		168 0001380	AH	0215	0ha94a53ca
							168 0001380	AH	0216	0ha03a01ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 059-215901687-20220928-2022_066-DE

Section : AH

Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 13/05/2022

Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par DEREME REMI (2)

Réf. :

Le 11/05/2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
CYSOING (163)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1380 C
Document vérifié et numéroté le 13/05/2022
ASDIF Nord
Par Bérangère DAVID
Technicienne Géomètre
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une reprise (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir affecté aux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)



